Image not found or type unknown

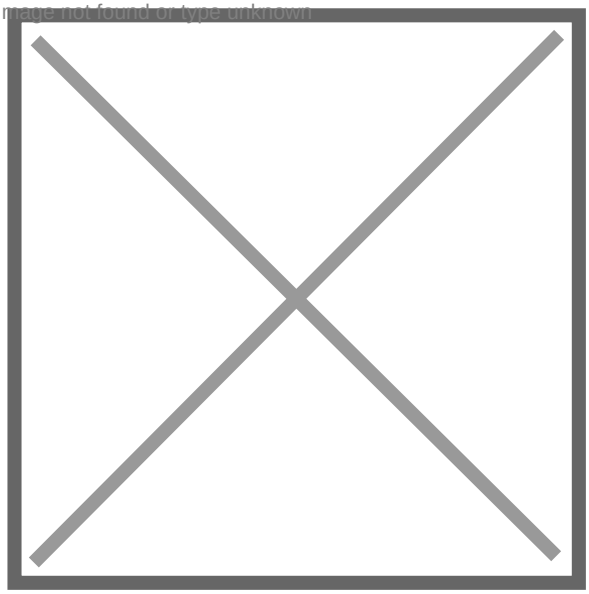

Conduite scooter volé mineur

Par **PierreBs33**, le **29/01/2018** à **20:44**

Bonsoir j'ai un ami (appelé leo) qui a conduit un scooter volé prêté par un autre ami(appelé fred), Fred savait que le scooter était volé deux autres amis l'ont conduit. Le scooter du jour au lendemain a disparu et la gendarmeries l'a sûrement perquisitionné. Que risques pénalement Leo Fred et les deux autres amis?
Merci d'avance pour votre réponse.

Par **morobar**, le **30/01/2018** à **10:23**

Bonjour,
[citation] Le scooter du jour au lendemain a disparu [/citation]
Un voleur volé c'est tout.
[citation] la gendarmeries l'a sûrement perquisitionné[/citation]
Quant on ignore la signification d'un mot, mieux vaut en utiliser un autre, comme "récupéré".
Le risque est de 3 ans à transformer à la masse des rochers de granit en gravier de construction.
Voir ici:
https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1837

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés